

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2025

Présents (8) : Pierre BELBEZE, Gérard BOUDON, Jean Paul CARDALIAGUET, Nicole GAZAIX, Elisabeth GIACHETTO (maire), Jean-Jacques GIACHETTO, Stéphanie GIRARD, Nathalie PRUNIER (deuxième adjointe),

Absents : Jeanluc BACQUET, Bernard FERRARI, David MUSE, Leanne PITCHFORD, Gérard VERDOT.

Absents ayant donné pouvoir : M Jeanluc BACQUET a donné pouvoir à M Jean-Jacques GIACHETTO ; M Leanne PITCHFORD a donné pouvoir à M Elisabeth GIACHETTO ; M Gérard VERDOT a donné pouvoir à M Nicole GAZAIX

Nombre de Conseillers : En exercice : 13 ; Présents : 8 ; Absents : 5

Secrétaire de séance : Stéphanie GIRARD

Ouverture de la séance à 20h40.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 février 2025

La rédaction du compte-rendu n'appelle aucune remarque de la part des conseillers municipaux.

Vote : **Pour : 11** **Abstention : 0** **Contre : 0** La délibération est adoptée.

2/ Approbation du Compte de Gestion pour l'exercice comptable 2024

Madame le Maire donne la parole à élue en charge des Finances pour présenter à l'assemblée le Compte de Gestion de la commune établi par le Chef de poste de la Trésorerie de Castanet-Tolosan pour l'exercice 2024 :

Section de Fonctionnement : Les recettes de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 377 835.91€
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 311 768.01€
La section de fonctionnement dégage un excédent de 66 067.90€

Section d'investissement : Les recettes d'investissement s'élèvent à hauteur de 33 124.35€
Les dépenses d'investissement s'élèvent à hauteur de 68 759.23€
La section d'investissement dégage un déficit de 35 634.88€

Vote : **Pour : 11** **Abstention : 0** **Contre : 0** La délibération est adoptée.

3/ Approbation du Compte Administratif de la commune pour l'exercice comptable 2024

Madame le Maire donne la parole à élue en charge des Finances pour présenter le Compte Administratif 2024 et quitte la pièce.

Section de Fonctionnement : Les recettes de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 377 835.91€
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 311 768.01€
La section de fonctionnement dégage un excédent de 66 067.90€

Section d'investissement : Les recettes d'investissement s'élèvent à hauteur de 33 124 35€
Les dépenses d'investissement s'élèvent à hauteur de 68 759.23€
La section d'investissement dégage un déficit de 35 634.88€

Vote : **Pour : 10** **Abstention : 0** **Contre : 0** La délibération est adoptée.

4/ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Madame le Maire donne la parole aux élues en charge des Finances pour présenter à l'assemblée l'affectation du résultat de l'exercice 2024 :

- A - Résultat de l'exercice : 66 067,90€
- B – Résultats antérieurs reportées : 247 509,34€
- C – Résultat à affecter : 313 577,24€
- D – Solde d'exécution d'investissement : - 42 127,42€
- G - Affectation en réserves R1068 en investissement : 42 127,42€
- H – Report en fonctionnement : 271 449,82€

Vote : **Pour : 11** **Abstention : 0** **Contre : 0** La délibération est adoptée.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2025

5/ Vote des subventions aux associations

Madame le Maire présente l'affectation des subventions au titre de l'exercice 2024.

Associations	Montant proposé
ACCA	100 €
AURECLER	250 €
CAMINAREM	200 €
COMITÉ DES FÊTES	1 000 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE*	681 €
ITIN'ERRANCES	200 €
MARMOTTES ET MARMOTS	100 €
VIVRE À CLERMONT	200 €
TOTAL	2 731 €

*Formation vélo incluse (120 €)

6/ Vote des taux d'imposition pour les taxes directes locales pour l'exercice 2025

Madame le Maire donne la parole à élue en charge des Finances qui rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'augmenter comme suit les taux en 2025 :

TAXES	Taux 2024	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	36,51 %	37,42 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	27,87 %	28,56 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	5,42 %	6,28 %

Vote : **Pour : 11** **Abstention : 0** **Contre : 0** La délibération est adoptée.

7/ Vote du Budget Primitif 2025

Madame le Maire donne la parole à l'élue en charge des finances pour présenter à l'assemblée le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2025 :

Section de Fonctionnement : Les recettes de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 645 464,82 €
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 645 464,82 €

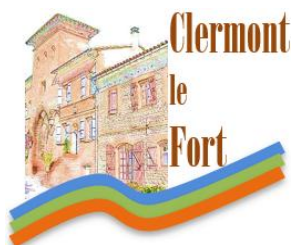
Section d'investissement : Les dépenses d'investissement s'élèvent à hauteur de 982 313,24 €
Les recettes d'investissement s'élèvent à hauteur de 982 313,24 €

Vote : **Pour : 11** **Abstention : 0** **Contre : 0** La délibération est adoptée.

8/ Approbation de travaux éligibles au programme des Amendes de Police du carrefour de la RD35 et de la Route de Pech David

La commune de Clermont-le-Fort envisage de réaliser des travaux de sécurisation et d'aménagement du carrefour de la RD35 et de la Route de Pech David. Ces travaux sont éligibles au programme des Amendes de Police, ce qui permettra de bénéficier de subventions pour leur financement.

Le devis du service Voirie et Infrastructure du Sicoval s'élève à 35 404 euros, et une convention doit être signée pour la mise en œuvre de ces travaux décrits ci-dessous : Aménagement du carrefour afin de réduire la vitesse et améliorer la visibilité de part et d'autre de celui-ci, Réalisation d'oreilles en galet franchissable, Séparation des 2 voies par ilot central.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2025

Les travaux prévus s'inscrivent dans une démarche de sécurité routière et visent à améliorer la circulation et la sécurité des usagers de la route. Ils comprennent notamment la réalisation de dispositifs de sécurité tels que des écluses, des chicanes, et des aménagements de signalisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. APPROUVE la réalisation des travaux de sécurisation et d'aménagement du carrefour de la RD35 et de la Route de Pech David, conformément au devis du service Voirie et Infrastructure du Sicoval.
2. SOLLICITE, auprès du Conseil départemental, une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le programme 2025.
3. INSCRIT cette dépense de 35 404 euros sur le budget primitif 2025,
4. AUTORISE Madame le Maire à signer la convention nécessaire à la mise en œuvre de ces travaux et à effectuer toutes les démarches administratives et financières requises.
5. **Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0** La délibération est adoptée.

9/ Questions diverses

- A. Le Plan de Prévention des Risques Naturels et Inondation est en cours de révision, le dernier datant de 2000. A cet effet, il est demandé aux communes concernées de faire la liste des reconnaissances en Catastrophe Naturelle de la commune. La plus ancienne crue connue à la Riverotte date de 1875 (plaque sur une maison).
- B. Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR) : Lors de la réunion avec le Sous-Préfet de Muret, il a été indiqué que 50% des communes de la Haute-Garonne ont répondu favorablement pour les gisements d'énergie renouvelables (Photovoltaïque, mais pas d'éoliennes supplémentaires sur le département).

Concernant la Méthanisation, le Sicoval est en cours de négociation avec des partenaires pour une usine de méthanisation sur son territoire.

Lors d'une réunion sur son nouveau PADD, Labarthe-sur-Lèze a indiqué qu'une unité de méthanisation sera construite en extension de sa station d'épuration proche de Clermont-le-Fort, hameau de La Riverotte.

EDF, Enedis, RTE signalent que de plus en plus de projets de production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques sont éloignés des zones de consommation. Ils préconisent l'autoconsommation, une solution plus adaptée pour ces aménagements.

Le Syndicat de l'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) lance un groupement d'achat pour équiper les communes en ombrières photovoltaïque en autoconsommation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heure 57.

Le Maire, Elisabeth Giachetto	Le Secrétaire de Séance : Stéphanie Girard